

Permanence des élus - du 28 mars au 2 avril 2022

Afin de faciliter l'échange et la concertation, la Municipalité troyenne assure une permanence continue, toutes les semaines, dans chacun des 7 quartiers de la cité. Les élus sont à votre écoute sans rendez-vous :

o Lundi 28 mars, de 10h à 11h30

Rachida BOUDADI, *Conseillère Municipale*

Maison de quartier des Chartreux, 120 ter avenue Edouard Herriot

o Vendredi 1er avril, de 17h à 18h

Pascal MOREAU, *Conseiller Municipal*

Maison de quartier des Marots, 23 rue Trouvassot

o Samedi 2 avril, de 11h à 12h

Dominique DEHARBE, *Conseiller Municipal*

Accueil de Loisirs des Vassaules, 6 rue des Vassaules

Vous avez par ailleurs la possibilité de rencontrer chaque élu de la Ville de Troyes en prenant préalablement rendez-vous auprès du Secrétariat des élus au 03 25 42 33 24.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr